

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stéphanie Mayrand Lizotte](#)

<https://www.cadre21.org/membres/485ee8756d9c52cb95674cbc>

Date d'obtention : 2022-09-19 18:47:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Une méthode simple qui permet d'agir rapidement et efficacement;
- Permet d'avoir une méthode uniformisée et facile à suivre;
- D'avoir en tête et clarifier nos rôles d'intervention;
- D'agir rapidement et limiter la propagation et du même fait les conséquences reliées à l'événement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Cohérence dans les rôles de chacun;
- Faciliter et rapidité d'exécution;
- Clarté des démarches à suivre et augmenter sentiment de professionnalisme dans l'intervention;
- Apporter sécurité professionnelle dans l'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Les 4 éléments essentiels permettant de guider mon intervention (amorce, nature, intention, étendue).
- Évaluer s'il s'agit d'un cas impulsif ou malveillant
- Respecter la confidentialité